



Vices cachés et faux en écriture

Par **voyageur18**, le **10/02/2008** à **09:21**

Bonjour,

J'ignore dans quel catégorie aurait du être ce post, alors j'ai opté pour le droit en général et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Mon affaire semble de prime abord simple et en voici les faits :

fin janvier j'ai échangé mon camping-car contre un autre à un particulier.

Ce dernier m'a apporté une Sout pour compenser la différence entre les véhicules.

L'échange a eu lieu sur un parking et certaines fonctions intraséquents aux véhicules n'ont pas été constatés, notamment le branchement au réseau EDF.

Toutefois un climat de confiance s'est instauré avec présentations des diverses factures et aussi des livrets d'entretien.

De retour au domicile je constate que le véhicule présente les défauts suivants:

1 - Le branchement au réseau EDF est effectif mais sa présence n'est pas signalée sur le panneau de contrôle, aussi le panneau de contrôle n'affiche pas la température, ni la mise en charge des batteries auxiliaires.

(En fait le panneau de contrôle est en panne)

2 - Le chargeur de batterie livré d'origine sur le véhicule est grillé.

3 - la cuve des eaux usées laisse couler l'eau sur la chaussée.. (lors de l'échange celle-ci était vide..)

3 - En passant sous le châssis du camping-car je découvre que la pompe à eau du système

de chauffage fuit et que du mastic à été déposé afin de contenir la fuite.

4 - Le livret d'entretien concernant les contrôles d'étanchéité du véhicule présente des anomalies dans les dates, il est évident que tout le livret à été rempli en une seule fois par la même main, avec le même stylo de la même couleur.

Qui plus est, certains contrôles notés sur le livret n'ont pu être effectués car il appartenait à une autre personne en d'autres lieux.

Aussi, mis à part la facture de 2008 aucune autre facture n'a pu être obtenue de la part de la concession qui aurait contrôlé ce camping-car.

J'ai donc contacté la personne avec qui nous avons fait l'échange, ce dernier refuse le devis de réparation (~1300 €) effectué par le concessionnaire chez qui j'ai bloqué mon véhicule.

A ce jour j'ai mandaté un expert (expertise prévu fin février) et envoyé une mise en demeure.

A ce jour j'en ai plus de nouvelles du vendeur

Ma question est la suivante :

Afin de faire pression sur cet indélicat dois-je insister sur le faux en écriture du livret d'étanchéité ?

Puis-je invoquer le vice caché et la mauvaise foi du vendeur ?

Cordialement